

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 10 | 10 | 9 |

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à vingt heures le Conseil Municipal de Raville s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

03/04/2024

Présents : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BENOIT Pierre - BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André - - ZIPPEL Florianne - URBAN Michel - TROSZCZYNSKI Céline

Absents excusés : GOBILLOT Matthieu

Nombre de Procuration : GOBILLOT Matthieu à BENOIT Pierre

DCM 0020/2024 : Participation des communes au fonctionnement du regroupement scolaire

Le premier adjoint rappelle les sources de financement du budget du groupe scolaire de Raville :

- participations des familles
- subventions CAF
- revenu de l'installation photovoltaïque
- participations des communes

Cette dernière a été voté dans le budget 2024 à hauteur de 128 000.00€.

La clé de répartition entre les communes est la suivante pour 2023 :

- Raville = 26.70 % soit 34 176.00 €
- Fouligny = 20.42 % soit 26 137.60 €
- Servigny les Raville = 52.88 % soit 67 686.40 €

Il est proposé de faire un premier appel de fond représentant les 2/3 des sommes au 1 mai 2024, puis le solde le 30 septembre 2024

Sur proposition du Maire, le conseil municipal de Raville, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

de fixer la clé de répartition des frais du groupe scolaire de Raville entre les communes pour 2024 comme suit :

- Raville = 26.70 % soit 34 176.00 €
- Fouligny = 20.42 % soit 26 137.60 €
- Servigny les Raville = 52.88 % soit 67 686.40 €

d'émettre les titres correspondants en mai et septembre 2024

Fait à RAVILLE, le 10 avril 2024

conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN

Le secrétaire de séance
Cyrille BECKER


